Fin des discriminations : 39 parlementaires s’engagent pour lever les interdictions professionnelles liées au diabète

Pour mettre fin aux discriminations professionnelles qui touchent encore, en 2025, des milliers de personnes vivant avec un diabète, la Fédération Française des Diabétiques relaie l’appel de 39 parlementaires, issus de divers horizons politiques. Dans une tribune co-construite entre la Fédération et le député Christophe Marion, ceux-ci dénoncent les pratiques injustes et contraires à la loi en vigueur (imposant une évaluation individuelle) qui ont pour conséquence d’interdire l’accès à certains métiers à des candidats uniquement en raison de leur état de santé.
Nous saluons cette mobilisation transpartisane et **appelons les pouvoirs publics à appliquer pleinement la loi pour garantir à chaque citoyen le droit à une évaluation médicale individuelle et équitable, sans préjugés, ni automatisme.**

Tribune de M. Christophe MARION et de 38 de ses collègues parlementaires sur les métiers interdits aux personnes vivant avec un diabète, travaillée avec la Fédération Française des Diabétiques.

Axel*, 22 ans, rêvait d’intégrer la police nationale. Martin, 33 ans, était matelot depuis ses 17 ans et patron de pêche depuis ses 25 ans. Sarah, 37 ans, souhaitait être aiguilleuse du rail. Paul, 24 ans, a réussi les concours pour devenir gardien de la paix. Marie, 18 ans, voudrait être réserviste de la gendarmerie en parallèle de ses études.

Leur point commun : tous discriminés à cause de leur diabète !

Aujourd’hui, certains postes sont soumis à des conditions spécifiques d’aptitude, évaluées au cours d’une visite médicale qui conditionne l’embauche. C’est le cas des postes au sein de la police nationale, des armées, des transports maritime, ferroviaire et aérien, de la sécurité civile, etc. Cela est notamment justifié par des exigences de sécurité. Pour l’évaluation de cette aptitude, une approche individuelle doit - légalement - être effectuée : aucune pathologie ne doit, à elle seule, justifier une inaptitude. L’évaluation doit porter sur l’adéquation entre l’état de santé et le poste ou les fonctions visés.

Cette exigence n'est toujours pas respectée. De nombreux candidats, en mesure de prouver la stabilité de leur état de santé, sont injustement écartés. Aujourd’hui, les recruteurs, publics et privés, continuent d’exclure des candidats vivant avec une pathologie chronique, en contradiction avec la loi. En 2025, les mentalités n’évoluent pas et les discriminations persistent malgré les alertes des associations de patients et les interpellations des parlementaires.

Dans son baromètre annuel de 2023 sur la perception des discriminations dans l’emploi, le Défenseur des Droits indiquait qu’« une personne sur six atteinte de maladie chronique a été confrontée à une discrimination ou un harcèlement discriminatoire en raison de son état de santé » et que la déclaration d’avoir vécu au moins une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de la recherche d’emploi ou de la carrière est deux fois plus fréquente que dans le reste de la population active. La Fédération Française des Diabétiques reçoit, quant à elle, près d’une dizaine de demandes par mois de personnes déclarées inaptes du fait de leur diabète, sans autre précision. En tant que représentants des citoyens, nous recevons également de nombreux courriers d’administrés à ce sujet. Il est temps de faire cesser ces discriminations.

Aujourd’hui, les progrès thérapeutiques et technologiques permettent aux personnes atteintes de maladies chroniques, notamment de diabète de type 1, de mener une vie stable et de contrôler leur état de santé en temps réel. Grâce aux dispositifs de mesure en continu du glucose, les variations glycémiques sont anticipées

et suivies en permanence. Les pompes à insuline en boucle fermée hybride ou boucle semi-fermée (la délivrance d'insuline est semi-automatique) qui ajustent automatiquement l'administration d'insuline selon les besoins de l'utilisateur, offrent un contrôle optimal du diabète.

Malheureusement, force est de constater que les évolutions médicales et thérapeutiques, dans le cadre du diabète et de nombreuses autres pathologies chroniques, ne sont prises en compte ni par les employeurs, notamment publics, qui continuent à utiliser des listes de pathologies contre-indiquées, ni par les médecins d'aptitude, pourtant connaisseurs des derniers progrès de la science.

En France, les discriminations sont punies par la loi. Depuis le 6 décembre 2021, la loi relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé impose une évaluation individuelle de l'aptitude pour les emplois soumis à des exigences particulières. Pourtant, la loi n'est pas respectée et les malades chroniques sont discriminés et déclarés inaptes d'office. Il est inacceptable que l'État continue d'ignorer ces discriminations flagrantes. Des milliers de citoyens se voient exclus de carrières auxquels ils aspirent, non pas en raison de leurs compétences mais à cause de critères obsolètes et contraires à la loi. En 2025, nous ne pouvons tolérer que ces pratiques perdurent. Le Gouvernement doit agir sans attendre : nous, parlementaires, appelons les ministères à faire respecter la loi et la Constitution : il est urgent de mettre fin à ces discriminations illégales en appliquant strictement la loi et en révisant ces critères d'aptitudes injustes. Nous accompagnerons le Gouvernement dans la mise en œuvre d'une action immédiate et le suivi d'engagements concrets. L'égalité ne se décrète pas, elle se garantit !

*Les prénoms ont été modifiés pour préserver l'anonymat, mais les situations évoquées sont toutes bien réelles.

Christophe MARION, Député de Loir-et-Cher, Ensemble pour la République
Antoine ARMAND, Député de Haute-Savoie, Ensemble pour la République
Belkhir BELHADDAD, Député de Moselle, Non inscrit
Eric BOTHOREL, Député des Côtes-d'Armor, Ensemble pour la République
Ian BOUCARD, Député du Territoire de Belfort, Droite Républicaine
Xavier BRETON, Député de l'Ain, Droite Républicaine
Anthony BROSSE, Député du Loiret, Ensemble pour la République
Salvatore CASTIGLIONE, Député du Nord, Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires
Paul CHRISTOPHE, Député du Nord, Horizons et Indépendants
Mickaël COSSON, Député des Côtes-d'Armor, Les Démocrates
Laurent CROIZIER, Député du Doubs, Les Démocrates
Constance DE PELICHY, Députée du Loiret, Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires
Julie DELPECH, Députée de la Sarthe, Ensemble pour la République
Olivier FALORNI, Député de Charente-Maritime, Les Démocrates
Philippe FAIT, Député du Pas-de-Calais, Ensemble pour la République
Denis FEGNE, Député des Hautes-Pyrénées, Socialistes et apparentés
Guillaume GAROT, Député de la Mayenne, Socialistes et apparentés
Sandrine JOSSO, Députée de Loire-Atlantique, Les Démocrates
Xavier LACOMBE, Député de Corse-du-Sud, Horizons et Indépendants
Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire, Ensemble pour la République
Constance LE GRIP, Députée des Hauts-de-Seine, apparentée Ensemble pour la République
Pauline LEVASSEUR, Député du Pas-de-Calais, Ensemble pour la République
Paul MOLAC, Député du Morbihan, Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires
Emmanuel MAUREL, Député du Val-d'Oise, Gauche Démocrate et Républicaine
Laurent MAZAURY, Député des Yvelines, Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires
Louise MOREL, Députée du Bas-Rhin, Les Démocrates
Maud PETIT, Députée du Val-de-Marne, Les Démocrates
Sébastien PEYTAVIE, Député de Dordogne, Ecologiste et social
Christine PIRES BEAUNE, Députée du Puy-de-Dôme, Socialistes et apparentés

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Députée de Seine-Maritime, Horizons et Indépendants
Loïc PRUD'HOMME, Député de Gironde, La France insoumise – Nouveau Front Populaire
Nicolas RAY, Député de l'Allier, Droite Républicaine
Xavier ROSEREN, Député de Haute-Savoie, Horizons et Indépendant
Stéphanie RIST, Députée du Loiret, Ensemble pour la République
Olivier SERVA, Député de Guadeloupe, Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires
Violette SPILLEBOUT, Députée du Nord, Ensemble pour la République
Anne-Cécile VIOLLAND, Députée de Haute-Savoie, Horizons et Indépendants
Lionel VUIBERT, Député des Ardennes, Non inscrit
Eric WOERTH, Député de l'Oise, Ensemble pour la République

À propos de la Fédération Française des Diabétiques :

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'environ 100 associations et délégations locales réparties sur l'ensemble du territoire, et son Siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de personnes vivant avec un diabète. Elle est majoritairement financée par la générosité de ses donateurs et mécènes sans qui rien ne serait possible.

Contact Presse :

Ambre Michel : a.michel@federationdesdiabetiques.org - 01.84.79.21.54

Association reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des dons et legs
https://www.federationdesdiabetiques.org/

Contact député :

Anaïs FOURNIER, Collaboratrice parlementaire de Christophe MARION : 07.50.30.74.43